



Communiqué de presse du 2 septembre 2015
#Artisanat / #Bâtiment / #CITE / #TVA

Rencontre Patrick Liébus - Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire

La CAPEB présente 8 propositions pour soutenir le Bâtiment

Tweet it

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Cette première rencontre avec Martine Pinville a été riche et très ouverte. Evidemment, la situation difficile que vit le secteur du Bâtiment a été au cœur de nos discussions et nous avons eu l'occasion de rappeler les solutions les plus attendues par les TPE. Nous espérons que ces leviers que nous proposons pour relancer l'activité seront retenus par le gouvernement. »

Paris, le 3 septembre 2015 -Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), a rencontré hier la nouvelle Secrétaire d'État chargée du Commerce et de l'Artisanat, Martine Pinville. Il lui a présenté les propositions de la CAPEB pour soutenir un secteur du Bâtiment toujours en crise.

Huit propositions pour amplifier un regain timide d'activité qui tarde à se concrétiser

Le Président de la CAPEB s'est entretenu avec la Secrétaire d'État sur les difficultés que rencontrent depuis plus de 3 ans l'artisanat du Bâtiment. Après 13 trimestres de baisse d'activité et alors que quelques pistes d'amélioration se font finalement sentir, la priorité est de remplir les carnets de commande. C'est pourquoi il faut impérativement accompagner les artisans dans la gestion de leur trésorerie et les prémunir de la concurrence déloyale et du travail illégal.

Afin de donner de l'oxygène aux petites entreprises du Bâtiment, Patrick Liébus a présenté 8 propositions pour permettre la relance de leur activité :

1. Mettre en place une surveillance des offres anormalement basses pour toute consultation dans le cadre de marchés publics. La CAPEB demande également que les entreprises puissent s'appuyer sur les contrats d'apprentissage en cours pour satisfaire aux clauses sociales. Annonce faite par le Gouvernement mais restée à ce jour sans suite.
2. La question des travailleurs détachés reste une préoccupation majeure de toutes les entreprises artisanales. Outre la demande parallèle de révision de la directive que pourrait demander le gouvernement français, le projet de loi de finances pour 2016 doit impérativement dégager des moyens supplémentaires pour assurer des contrôles efficaces et nombreux sur le terrain.
3. Simplifier le dispositif RGE afin d'éviter que des contraintes trop fortes limitent l'accès des entreprises à la qualification. Les discussions sur le nombre de références à fournir et la possibilité de faire réaliser un audit sur chantier au cas par cas doivent aboutir.
4. Revoir l'instruction fiscale relative au CITE qui permet à une entreprise non RGE de faire néanmoins bénéficier du CITE ses clients, sous réserve de sous-traiter la pose à une entreprise RGE..., en total désaccord avec le principe fondateur du dispositif RGE.
5. Résoudre les problèmes de trésorerie et de financement, véritable fléau pour les petites entreprises du Bâtiment. Face à une situation ubuesque où le découvert bancaire est la solution la

Commenté [BR1]: Patrick Liébus a rencontré aujourd'hui Martine Pinville pour lui présenter 9 propositions pour soutenir le Bâtiment

- plus utilisée par les artisans pour contourner ces problèmes de trésorerie, il faudrait inciter les banques à proposer des crédits à court terme aux TPE.
6. **Faciliter les relations entre le RSI et les cotisants** en allouant des moyens informatiques et humains suffisants pour garantir un service de qualité et assurer la bonne mise en œuvre des recommandations du Rapport de Mme Bultea et de M. Verdier.
 7. **Assouplir la réglementation pour les créateurs d'entreprises** au moins durant les 2 premières années de création afin qu'une organisation professionnelle puisse accompagner un créateur à fixer intelligemment ses prix.
 8. **Renforcer le programme « aide aux groupements »** qui permet de mener des actions de proximité auprès des TPE.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « *Nous comptons sur le soutien de Mme Martine Pinville pour nous aider à résoudre les problèmes que rencontrent nos entreprises artisanales et relancer ainsi le secteur. Mme Pinville a bien mesuré l'ampleur des enjeux et nous sommes confiants quant à sa volonté d'agir afin d'y répondre dans les meilleurs délais, et notamment au travers de l'examen du projet de loi de finances pour 2016.* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - b.romeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
